

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi sept octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier octobre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Armelle CHABIRAND
Mme Linda PAYET	donne procuration à	Mme Anne-Sophie JUDALET
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Dominique FOLLUT
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

28. Renouveaulement du Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Monsieur GUILLON rapporte :

« Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant **un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, **la complémentarité des temps éducatifs** » (extrait de la circulaire 11 mars 2013).

Cet outil cadre est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants. Il favorise l'implication des familles et la collaboration avec les partenaires à la fois internes et externes (services municipaux, Education nationale, tissu associatif local...). Il témoigne par ailleurs de la volonté municipale d'offrir des temps de loisirs éducatifs de qualité pour tous les enfants, dans le cadre d'une culture du « vivre ensemble » et du partage des valeurs de la République.

Pour la Ville d'Orvault, le PEdT vient compléter le Projet Educatif et Citoyen (PEC) par des perspectives actualisées concernant les axes éducatifs développés sur les temps périscolaires, à savoir les accueils périscolaires du matin, midi et soir ainsi que les accueils de loisirs des mercredis après-midi (cf. Plan Mercredi intégré au PEdT), et extrascolaires.

Cette inscription du PEdT dans le PEC répond pleinement aux orientations fixées au printemps 2024 par le Ministère de l'Education Nationale, qui encouragent les territoires à renforcer la continuité éducative et rechercher davantage de cohérence et de complémentarité entre l'éducation formelle (scolarité), non formelle (loisirs collectifs) et informelle (activités en familles, amis, ...).

Sur le fondement d'une démarche volontaire, **il est proposé de renouveler le Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la prochaine période triennale** (années scolaires 2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027).

I. BILAN

Le bilan réalisé à l'occasion du renouvellement du PEdT (cf. annexe) souligne le dynamisme des actions de la Ville dans le champ éducatif et leur cohérence globale avec les différents temps de l'enfant.

A. Articulation renforcée de l'action de la Ville et des partenaires éducatifs locaux

Depuis 2023 et la validation du nouveau Projet Educatif et Citoyen (PEC) dont l'intention est « parlons-nous et agissons pour un épanouissement commun », plusieurs instances partenariales sont venues **renforcer le dialogue entre la Ville et**

la communauté éducative locale (parents, institutions et associations) **et entre professionnels des structures éducatives orvaltaises** (institutionnelles ou associatives).

1. **Renforcement du dialogue avec les parents :**

La mise en place d'un **Conseil consultatif du PEC** en 2023 a permis de porter l'attention des parents d'élèves (associations et parents élus) et des partenaires éducatifs (Ville et Education nationale) sur la thématique éducative annuelle du PEC afin de co-construire les actions qui en découlent (ateliers, conférence...).

D'autre part, concernant la restauration municipale sur les temps scolaire et périscolaire, la labellisation « **Mon Restau Responsable** » obtenue en octobre 2022 s'est accompagnée de la mise en place d'un conseil consultatif sur les sujets de la restauration municipale et du bien manger. Il est ouvert aux représentants de parents d'élèves et aux associations de parents d'élèves et se réunit deux fois par an. Il a permis de donner à voir et d'explicitier les choix, les contraintes et l'organisation de ce service rendu aux familles et de co-construire les engagements de la Ville dans la labellisation « Mon Restau Responsable ».

2. **Actions inter-partenariales :**

La Ville a saisi l'opportunité donnée par le **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** (CLSPD) de mettre en mouvement des partenaires sur des thèmes éducatifs. Ainsi, un **groupe centré sur le public jeune** a été créé de même qu'un groupe de travail concernant les violences intra-familiales. Ils réunissent chaque année différents partenaires éducatifs locaux (Centres socio-culturels, établissements scolaires du secondaire, Service Animation Enfance Jeunesse de la Ville...) à raison chacun de trois séances annuelles. Ces groupes de travail visent à **faire monter en compétences les acteurs locaux, de développer une action commune et de couvrir différents sujets éducatifs**. C'est dans ce cadre qu'en 2022-2023, un guide a été élaboré, à destination des professionnels et plus largement de la Communauté éducative, pour accompagner les adultes dans l'identification, la prévention et le traitement des situations de harcèlement.

D'autre part, le dispositif **Territoire de réussite éducative – Plaisance** mis en place en 2023 s'appuie sur un Comité de pilotage et un Comité technique se réunissant deux fois dans l'année et regroupant différents partenaires institutionnels et associatifs. Ces comités permettent l'interconnaissance et une articulation renforcée des actions des partenaires intervenant auprès des familles du quartier. En complément, une équipe pluridisciplinaire de soutien se réunit 4 à 5 fois dans l'année pour établir un diagnostic partagé et répondre, au travers de parcours de réussite individualisés, aux besoins d'accompagnement éducatif d'enfants identifiés en situation de fragilité.

B. Articulation Ville /établissements scolaires autour du parcours éducatif de l'élève

Au travers du Programme d'Actions Educatives (PAE), la Ville d'Orvault propose, sur le temps scolaire des écoles primaires, des interventions municipales visant à soutenir le parcours de l'élève dans toute ses dimensions (artistique, culturelle, sportive, éducation au développement durable). Un conventionnement Education nationale / Ville est venu en 2024 conforter ce partenariat.

L'engagement durable de la Ville au service des élèves et la construction d'une culture commune autour du cadre législatif éducatif ont conduit à conforter ce partenariat par la formalisation en 2024 d'une convention « éducation artistique et culturelle » et une convention « sport ». Ce conventionnement souligne l'expertise des ressources municipales et l'effectivité d'un parcours d'apprentissage co-construit, cohérent et structuré.

Cette articulation autour d'ambitions éducatives partagées se retrouve aussi dans le déploiement du Carnet de route citoyen à destination des CMI-CM2, et par la suite, dans les interventions de l'Info Jeunes auprès des élèves au sein du collège et du lycée de territoire.

C. Renforcement de la qualité éducative sur le temps de la pause méridienne

Dans le cadre de la dynamique insufflée par le label « Mon Restau Responsable », la DEEJ a poursuivi la réflexion qu'elle avait engagée visant à renforcer la dimension éducative du temps du repas, en complément des animations proposées au cours de la pause méridienne. Cette réflexion s'appuie sur une nouvelle articulation des missions des agents de restauration et d'animation. Début 2024, un nouveau diagnostic a été réalisé et une nouvelle organisation expérimentée dans le cadre des Accueils de loisirs de l'été 2024. Celle-ci s'est révélée concluante et favorable à un meilleur accompagnement des enfants lors de la prise du repas. Elle sera progressivement déployée et mise en œuvre en période scolaire à partir de la rentrée 2024-2025

II. PERSPECTIVES

Le nouveau PEdT s'inscrit dans la continuité du précédent, en s'appuyant sur les objectifs du PEC et sur le bilan des actions menées dans ce cadre au cours des trois dernières années. Il intègre pleinement les ambitions municipales résumées dans l'énoncé de l'intention du PEC : « parlons-nous et agissons pour un épanouissement commun ».

Les principaux chantiers éducatifs retenus pour la période 2023 à 2027 sont :

- Le vivre-ensemble (harcèlement, communication non-violente, compétences psychosociales) ;
- L'accueil des enfants en situation de handicap ;
- L'égalité femme-homme ;
- La prévention des violences sexuelles faites aux enfants ;
- Le développement de l'esprit critique ;
- L'accueil des enfants de trois ans dans le cadre de leur première scolarisation ;
- Le développement du projet de « Territoire de réussite éducative – Plaisance ».

Les instances partenariales précitées auront vocation à être les supports de la mise en œuvre de ces chantiers, avec une volonté de poursuivre et de renforcer les actions visant à accompagner la montée en compétences des acteurs éducatifs et à conforter la place centrale des parents. En complément, l'objectif de conventionnement entre l'Info Jeunes et les établissements du secondaire présents sur le territoire contribuera à garantir la mise en œuvre de la dynamique éducative à laquelle s'engage la Ville au travers de la signature du PEDT 2024-2027.

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau Projet Educatif de Territoire pour les 3 périodes d'année scolaire à venir (2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027).

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 octobre 2024

Pour le Maire
Le Directeur général



François BONNEAU



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 08 OCT. 2024

Et par publication le : 09 OCT. 2024

ANNEXE : PEDT 2024 à 2027

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de Ville d'Orvault

Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi
 un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

TERRITOIRE ET PUBLICS

Territoire du PEDT :

Commune d'Orvault

Indiquez si le territoire se situe en zone prioritaire (précisez si c'est le cas):

Quartier Plaisance en contrat ville

Public concerné : 0-25 ans

Nombre total d'enfants : pour information, population INSEE 0-29 ans ; 10 343

Tranche d'âge : 0-25 ans

Niveau maternelle : 922

Niveau élémentaire : 1580

LES OBJECTIFS

Présenter les objectifs éducatifs actualisés et partagés du PEDT pour les trois prochaines années :

Objectifs du PEC 2023-2026

Un environnement bienveillant, sécurisant et facilitateur

Une ouverture aux autres et au monde

La construction d'individus épanouis

Des adultes référents et des institutions qui agissent en cohérence

Des parents acteurs de l'éducation

PILOTAGE DU PROJET

Le pilotage et la coordination sont incontournables pour la réussite du projet.

Nom et prénom du correspondant : Yann GUILLON

Fonction : Adjoint - Délégué à l'enfance et à l'éducation

Adresse : 9 rue Marcel Deniau - CS 70616 - 44706 - ORVAULT CEDEX

Téléphone : 02 51 78 33 00

Adresse électronique : DEEJ-VIE-SCOLAIRE@mairie-orvault.fr et deej@mairie-orvault.fr

Structure de pilotage : *elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales ; écoles, collèges et associations sont à solliciter. Il est nécessaire d'en définir le rôle, les attributions et le fonctionnement*

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

- Conseil consultatif du PEC : ouvert à tous les représentants de parents d'élèves des écoles publiques et privées orvaltaises, aux centres socio-culturels, aux établissements scolaires du territoire (primaire et secondaire), DDEN.

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage (mise en place éventuelle d'un COFIL, de commissions, etc.) : *(une fréquence d'au moins 2 réunions par an est souhaitable)*

Deux rencontres du Conseil consultatif du PEC par an.

D'autres organes de travail partenarial permettent d'ajuster l'action éducative sur le territoire :

- Dans le cadre du Conseil de sécurité locale et de prévention de la délinquance (CLSPD), un groupe centré sur le public jeune a été créé ainsi qu'un groupe concernant les violences intra-familiales. Ils se réunissent chacun en trois séances de trois heures. Mobilisant différents partenaires éducatifs locaux, ils permettent de faire monter en compétences les acteurs locaux, de développer une action commune et de couvrir différents sujets éducatifs.
- La labellisation Mon restau responsable obtenue en octobre 2022 a permis la mise en place d'un conseil consultatif sur les sujets de la restauration municipale et du bien manger. Il est ouvert aux représentants de parents d'élèves et aux associations de parents d'élèves. Il se réunit deux fois par an.
- Le dispositif Territoire de réussite éducative – Plaisance mis en place en 2023 possède un Comité de pilotage et un comité technique se réunissant deux fois dans l'année et regroupant différents partenaires institutionnels et associatifs.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Coordination technique du projet

Nom et prénom du coordinateur : BOMPAS Mathieu

Fonction : Chargé de mission projets éducatifs

Adresse : 9 rue Marcel Deniau - CS 70616 - 44706 - ORVAULT CEDEX

Téléphone : 0251783300

Adresse électronique : PEC@mairie-orvault.fr

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT ? chargé de mission à 100% sur le PEC dont fait partie le PEDT.

ETHODE, ACTEURS et COMMUNICATION

LE BILAN DU PROJET PRECEDENT (à joindre sous forme libre)

Si vous aviez déjà un PEDT, présentez sous forme libre le bilan des trois précédentes années :

Le PEDT s'exprime à travers la mise en œuvre du projet éducatif de la Ville d'Orvault : de 2018 à 2022 il s'agissait du Projet éducatif global et de 2023 à 2026 du Projet éducatif et citoyen.

Voir en annexe le diaporama projeté lors d'une réunion publique en octobre 2022 qui dresse le bilan du Projet éducatif global 2018-2022.

Ci-dessous les éléments de bilans par rapport aux Chantiers éducatifs retenus en 2021.

Renouvellement du Projet éducatif

La municipalité a souhaité garder les orientations éducatives partagées du précédent projet éducatif qui correspondaient à ses objectifs malgré le changement de majorité municipale. Le guide du PEC qui détaille les orientations éducatives du Projet éducatif et citoyen a été mis à jour afin de mettre encore plus particulièrement en avant les questions d'égalité fille-garçon et la juste place des parents au sein de la communauté éducative.

Conception et mise en œuvre d'un carnet du citoyen (cycle 3)

Le carnet de route citoyen est distribué aux enfants de CM1 et CM2. Il permet aux jeunes orvaltais de garder une trace des actions citoyennes auxquelles ils participent, avec leurs parents, enseignants, animateurs, éducateurs et amis... Ces carnets, que les enfants remplissent en fonction des actions réalisées, sont distribués chaque année dans les écoles.

L'équipe municipale souhaite ainsi favoriser et valoriser l'engagement des enfants sur la commune. Pour cela, 5 thèmes éducatifs ont été retenus :

- J'agis pour l'écologie
- Je prends soin de moi et des autres
- Je m'intéresse à d'autres cultures
- Je réfléchis à mon utilisation des écrans
- Je m'intéresse à l'histoire de ma commune, aux aînés...

Cet outil permet également aux parents d'obtenir une vision d'ensemble des actions citoyennes potentielles que peuvent réaliser leurs enfants.

Pause méridienne éducative

Dans le cadre du label Mon restau responsable, un référent par école a été identifié et accompagné par le coordinateur pédagogique transversal dans la mise en œuvre d'ateliers sur l'alimentation. Un projet comme le menu des enfants a été mis en place en 2022-23 et pérennisé en 2023-24 : [Le Menu des Enfants \(youtube.com\)](#).

Afin de respecter ses engagements en termes de cuisine végétarienne, la Ville a formé ses responsables de cuisine, avec la présence du coordinateur pédagogique transversal afin de permettre le lien direct entre restauration et animation : [Formation à la cuisine végétarienne dans les cantines \(youtube.com\)](#).

Les enfants ont été consultés à propos de la relation avec le personnel d'animation, de restauration, avec les autres enfants, les conditions d'accueil. Leurs retours ont permis de recentrer notre attention sur les besoins des enfants.

Un premier diagnostic avait été mis en œuvre en 2019-2020 suivi de préconisations afin que la dimension éducative du temps du repas soit renforcée, en complément des animations proposées au cours de la pause méridienne. En effet, l'organisation du service ne permettait pas d'atteindre pleinement ces objectifs, notamment du fait d'un déséquilibre entre les missions des agents de restauration et d'animation. Début 2024, face au constat que de nombreuses marges de manœuvre peuvent encore être activées, un nouveau diagnostic a été réalisé. Il sera suivi d'engagements à respecter de la part des équipes de terrain afin de mettre en œuvre les orientations éducatives partagées du PEC et les engagements pris par la Ville dans le cadre du label Mon restau responsable.

Développement des compétences psychosociales

Depuis 2018, l'approche du renforcement des compétences psychosociales est affirmée comme étant un des socles de l'action éducative dans le cadre du projet éducatif orvaltais.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

En 2019, des formations ont eu lieu pour acculturer les agents éducatifs de la Ville à l'approche du renforcement des compétences psychosociales. Y ont participé : l'ensemble des responsables des temps périscolaires et leurs adjoints, les responsables de service de la Direction éducation enfance jeunesse, les agents de la petite enfance. Depuis, des temps de formation internes sont régulièrement mis en œuvre auprès des équipes d'animation lors des réunions hebdomadaires sur chaque site.

Ceci a permis la mise en place régulière d'ateliers au sein des accueils périscolaires et ALSH qui viennent renforcer les actions au service d'un climat de groupe serein.

A la demande du Centre socio-culturel de la Bugallière, le chargé de mission Projets éducatif a sensibilisé en janvier 2024 les bénévoles de l'accompagnement à la scolarité à cette approche. Il s'agissait de les amener à comprendre en quoi leur action auprès des enfants vient renforcer leurs compétences psychosociales et envisager des moyens de les renforcer via des ateliers courts lors des séances d'accompagnement à la scolarité. L'approche du renforcement des compétences psychosociales a été intégrée au plan de prévention des acteurs associatifs orvaltais au sujet du harcèlement entre enfants.

LA METHODE D'EVALUATION document d'aide à l'évaluation du PEDT

Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

Le bilan du présent projet éducatif en 2026 servira d'évaluation du PEDT en s'appuyant sur :

- Les travaux du Conseil consultatif du PEC
- Les évaluations de chaque action
- Les bilans périodiques de chaque projet de structure petite enfance, enfance, jeunesse
- Le bilan 2022-2024 de Mon restau responsable.

LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

En lien avec les objectifs, présenter les principales actions éducatives concrètes retenues pour les trois prochaines années :

Vivre-ensemble (harcèlement, communication non-violente, compétences psychosociales)

Accueil des enfants en situation de handicap.

Egalité femme-homme.

Violences sexuelles faites aux enfants.

Développement de l'esprit critique.

Accueil des enfants de trois ans.

Développement du dispositif Territoire de réussite éducative - Plaisance

ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- CAF de Loire Atlantique
- DRAJES Pays de la Loire / SDJES Loire Atlantique
- DSDEN
- EDS

Partenaires associatifs (citez les associations mobilisées) :

- Associations de parents d'élèves
- Centres sociaux culturels de la Bugallière et de Plaisance
- Amicales laïques du Bois Saint Louis et de la Ferrière
- Salentine Coup d'pouce (accompagnement scolaire)
- Association d'entraide scolaire
- Entraide scolaire amicale
- AFEV

L'ensemble des associations qui s'engage dans les projets éducatifs de la Ville

Services de la collectivité territoriale :

- Directions des affaires culturelles et des sports
- Direction de la Cohésion Sociale
- Mission Transition Ecologique / Service d'éducation au développement durable
- Service communication

Autres partenaires :

- Canopé

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

LA PLACE DES PARENTS

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents : **Comment les parents sont associés au projet ? Comment sont-ils informés ?**

Existant :

Les différents conseils consultatifs, les conseils d'école, les consultations des parents (une fois par an en moyenne), les mailings aux familles pour transmission d'informations concernant les actions éducatives de la Ville. Portes ouvertes des accueils périscolaires, portes ouvertes des camps et séjours.

Perspectives :

Ancrer ces instances partenariales dans le temps.

COMMUNICATION DU Pedt ET DE SES ACTIONS

Quelles modalités et supports (papier, numérique, panneau d'affichage...) sont mobilisés pour informer sur le PEDT ?

Existant :

A chaque action menée par la DEEJ à destination des parents, il est expliqué qu'elle s'inscrit dans le cadre du Projet éducatif et citoyen.

Outils de communication : affiches, flyers, livrets thématiques... Voir documents en annexe.

Le site internet de la Ville propose des ressources concernant des sujets éducatifs sur la page dédiée : [Projet éducatif citoyen \(PEC\) - Orvault](#)

Perspectives :

Continuer à faire connaître le Projet éducatif et citoyen.

PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire

Préciser l'articulation du PEDT et autres dispositifs: Projet éducatif local, Contrat local d'accompagnement à la scolarité...

Existant :

Comme indiqué, le PEDT se fonde dans le Projet éducatif et citoyen.

La Ville d'Orvault participe au CLAS 44 et s'est dotée d'une charte locale de l'accompagnement à la scolarité qui fait écho au Projet éducatif et citoyen.

Les groupes de travail CLSPD et du Territoire de réussite éducative ont été évoqués plus haut.

Le programme des Actions éducatives sur temps scolaire regroupe les propositions d'interventions municipales sur temps scolaire.

La Carte jeunes vient soutenir les loisirs des jeunes.

L'action éducative s'inscrit aussi concrètement dans les orientations structurées au niveau du Plan handicap et du plan Egalité Femme-Homme porté par la municipalité.

Perspectives :

Continuer à innover le territoire de sujets éducatifs via différentes instances.

PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

Préciser l'articulation entre le PEDT et la CTG

Existant :

La Convention territoriale globale s'articule au Projet éducatif et citoyen dans le sens où les ambitions éducatives partagées du PEC viennent remplir les objectifs visés par la CTG.

Perspectives :

Investir systématiquement le Conseiller CAF dans les actions partenariales afin de permettre une articulation concrète entre PEDT et CTG.

PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs,...) ?

Existant :

2022-2025 : Renaturation des cours d'école de la Salentine et de Ferrière + enquête auprès des enfants. Projets qui contribuent à la sensibilisation des enfants aux enjeux de la transition écologique, au développement de pratiques pédagogiques nouvelles (classe dehors), au développement des capacités motrices et à l'imaginaire des enfants, au renforcement de la mixité dans les différents espaces de la cour et plus largement à l'amélioration du climat scolaire.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

En 2023-24 : formation commune concernant les Informations préoccupantes avec l'Espace des solidarités, la Ville, l'Education Nationale et intervention sur le harcèlement auprès des parents d'élèves des écoles Vieux Chêne, Emile Gibier, Bois Saint Louis et formation des équipes enseignantes des écoles Emile Gibier et Vieux Chêne.

Présentation des projets des accueils périscolaires en conseils d'école.

Participation aux équipes éducatives, rendez-vous communs périscolaire-école avec des familles.

Collaboration entre les équipes enseignantes et d'animation autour de situations particulières.

Organisation de temps passerelle écoles maternelles / multi-accueils pour accompagner l'entrée en Petite section.

Conseils d'enfants : pilotage par les enseignants ou l'équipe périscolaire avec investissement de l'autre partenaire.

Fêtes d'école communes école-périscolaire.

Perspectives :

Projets NEFLE

Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

Comment votre projet prend en compte ou construit des parcours éducatifs pour les enfants ?

Existant :

Le programme des Actions éducatives sur le temps scolaire regroupe les propositions d'interventions municipales visant à soutenir le parcours de l'élève dans toute ses dimensions (artistique, culturelle, sportive, éducation au développement durable). Un conventionnement Education nationale / Ville est venu en 2024 conforter ce partenariat.

Carnet de route citoyen pour les enfants de CM1-CM2 afin de valoriser leur engagement citoyen.

L'Info Jeunes intervient au collège Jean Rostand et au Lycée Appert dans le cadre de parcours citoyens (harcèlement entre enfants) ou de santé (prévention MST).

Perspectives :

Continuer de calibrer les interventions du Programme des actions éducatives en étroite collaboration avec la Circonscription Education nationale.

Envisager un conventionnement entre les établissements scolaires du second degré présents sur le territoire (collège J. Rostand et Lycée N. Appert) et l'Info Jeunes municipal.

Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

Existant :

Formation des Coordonnateurs + chargé de mission PEC aux « valeurs de la république et laïcité ».

Utilisation des moyens d'expression et de prise de décision démocratiques au sein des ACM (espaces d'expression, isolements urnes...) afin de donner la possibilité aux enfants d'agir sur leur environnement.

Conseil communal des jeunes.

Carnet de route citoyen.

Projet Edukindia.

Temps de débats au sein de l'Accueil jeunes municipal.

Perspectives :

Formation des animateurs aux « valeurs de la république et laïcité ».

Réflexions autour des repas sans-porc et sans-viande afin de favoriser un vivre-ensemble serein entre enfants malgré les différences et les croyances de chacun.

Prise en compte du handicap

Existant :

>La Ville d'Orvault accorde une attention particulière à l'intégration des enfants en situation de handicap ou souffrant de troubles du comportement. Si tel est le cas, dans l'intérêt de l'enfant, les familles sont invitées à mentionner cette information sur la Fiche sanitaire de liaison de l'enfant. Le service administratif Vie scolaire/Jeunesse et le responsable de site peuvent être sollicités afin d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour permettre un accueil en lien avec les particularités de l'enfant.

Dans des cas plus rares, la situation de handicap est découverte sur le terrain. Les équipes sont alors amenées à instaurer un climat de confiance et à orienter les parents notamment grâce au guide « éducation et parentalité » créé par la ville, voir annexes. Une page d'information spécifique est aussi accessible sur le site internet de la ville <https://www.orvault.fr/demarches-et-services/solidarite-sante/plan-handicap/>

>Chaque situation est évaluée au cas par cas ; de ce fait, les modalités d'accueils dépendent des capacités de la Ville à mobiliser les moyens nécessaires à la bonne organisation de l'accueil de l'enfant. Une rencontre est organisée avec les parents. Un document cadre est rempli avec eux et permet de détailler très précisément les besoins de l'enfant. Des bilans sont réalisés régulièrement et permettent d'adapter l'action des équipes à l'évolution de l'enfant.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

>Une convention existe avec Handisup, qui permet dans certains cas de bénéficier de la présence de personnes expérimentées pour les enfants en ayant le plus besoin. Handisup est aussi intervenu dans la formation des équipes d'animation, notamment dans la posture et le langage à adopter avec les parents d'enfants différents. Les équipes d'animation peuvent mobiliser le Pôle d'appui et de ressources d'Handisup en cas de besoins spécifiques.

Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- recrutement des AESH sur les temps périscolaires lorsqu'ils sont disponibles (midi et soir)
- constitution de malles inclusion
- renforcement des équipes pour accompagner des enfants à besoins spécifiques
- partenariat avec la Petite cabane afin d'orienter les familles
- réunion annuelle entre le service Animation enfance jeunesse et le service Petite enfance (responsable et psychomotricienne) afin de préparer au mieux l'accueil des enfants à besoins particulier à la rentrée suivante.
- liens entre le service Petite enfance et les écoles maternelles pour les enfants présentant des besoins spécifiques.

La ville d'Orvault adhère à la « [Charte d'accueil pour les enfants en situation de handicap en Loire-Atlantique](#) ». Cette charte, par ses 19 engagements, permet une meilleure coordination des moyens et leur visibilité par les usagers.

Le service Animation Enfance jeunesse s'est inscrit dans un réseau métropolitain visant à échanger sur les enjeux de l'inclusion dans les communes.

Perspectives :

Poursuite de la démarche engagée dans l'approche qualitative de l'accueil de l'enfant et dans l'intérêt des familles, ce qu'elles soulignent d'ailleurs régulièrement.

PEDT et publics adolescents

Quelle(s) prise(s) en compte des publics adolescents (collégiens voire lycéens) dans votre PEDT ?

Existant :

Le pôle Jeunesse intervient dans les établissements du second degré, atelier de développement de l'esprit critique à l'accueil jeunes et dans les plénières du CCJ.

Perspectives :

Conventionner avec le collège Jean Rostand et le lycée Nicolas Appert pour fixer la collaboration entre ces établissements et le service Animation Enfance Jeunesse.

Renforcer les interventions éducatives thématiques à l'Accueil jeunes municipal.

PEDT et séjours éducatifs (scolaire et extrascolaire)

Quelle(s) prise(s) en compte des séjours dans votre PEDT ?

Existant :

Les ambitions éducatives partagées du Projet éducatif et citoyen sont à la base de l'écriture des projets de chaque séjour extrascolaire.

Perspectives :

Continuer à rendre intelligibles les orientations éducatives partagées du PEC auprès des équipes d'animation des séjours afin de s'assurer de la continuité éducative des propositions de la Ville.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

LES TEMPS DE L'ENFANT

A- LES TEMPS SCOLAIRES

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4,5 jours et 5 matinées : Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :			
Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles	VIEUX CHENE PONT MARCHAND SALENTINE ÉMILE GIBIER FERRIERE BOIS ST LOUIS		6
Écoles élémentaires	VIEUX CHENE PONT MARCHAND SALENTINE ÉMILE GIBIER FERRIERE BOIS ST LOUIS		6
Écoles primaires (mat + élém)	BOIS RAGUENET		1
Établissements secondaires	Collège Jean ROSTAND Lycée Nicolas APPERT		2

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4 jours : Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :			
Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles			
Écoles élémentaires			
Écoles primaires (mat + élém)		Saint Joseph	1
Établissements secondaires			

B - LES TEMPS PERISCOLAIRES

1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)

Les temps périscolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
11h45-13h45 16h30-17h30	Atelier de Loisir Educatif	Ecoles, BCD, ateliers, salle d'accueil périscolaire, autres équipements	CP-CM2	Ville d'Orvault			X
11h45-13h45 16h30-17h30	Atelier sans inscription	Ecoles, BCD, ateliers, salle d'accueil périscolaire, autres équipements	GS-CM2	Ville d'Orvault			X
11h45-13h45 16h30-17h30	Activité libre	Ecoles, BCD, ateliers, salle d'accueil périscolaire, autres équipements	PS-CM2	Ville d'Orvault			X

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : OUI

Si OUI avec quels organisateurs ?

A ce jour, seuls les agents municipaux interviennent sur les temps périscolaires. Toutefois, la ville facilite la mise en place d'activités associatives extra-scolaires par le biais de conventions, en permettant que les enfants puissent être repris au sein de l'accueil périscolaire pour se rendre à l'activité associative.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: OUI

Un effort supplémentaire est fait en maternelle avec un taux de 1 adulte pour 12 enfants au lieu de 1/14 autorisé.

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : OUI

et plus particulièrement dans des salles de classes : OUI

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires? Non.

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? OUI

si oui lesquels ? ouvrages de la BCD, matériel informatique, matériel de motricité...

Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?

Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : il n'y a pas de protocole, les transferts sont organisés site par site après concertation entre le responsable de site (directeur-ice ACM) et la directrice ou le directeur de l'école.

Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ?

Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...)?

L'organisation est semblable à celle-ci-dessus. Les responsables de sites et les directeur-ices coordonnent les différents créneaux horaires et les contenus afin d'éviter d'éventuelles redondances.

Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires:

2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? OUI

Si OUI, les TAP sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire? OUI

Les TAP sont-ils gratuits ? OUI

Les TAP ne sont pas facturés, par contre, étant intégrés à l'accueil périscolaire, les familles des enfants y participant sont facturées à la tarification des accueils périscolaires habituelle.

L'ensemble des tarifs repose sur le principe de "taux d'effort", qui permet d'offrir des tarifs progressifs et individualisés en fonction du quotient familial (QF) de chaque famille (ou des ressources pour les multi accueils et crèches). La tarification de chaque activité est encadrée par un tarif « plancher » et un tarif « plafond ».

Pour connaître ses tarifs personnalisés, rendez-vous alors sur le simulateur de tarifs au sein du portail famille : <https://www.espace-citoyens.net/orvault/espace-citoyens/SimulationTarifs>

3 - Le Mercredi

Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi:

(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
11h45-18h30	Accueil de loisirs	Ecole élémentaire et maternelle du Vieux Chêne	3/12 ans	Ville d'Orvault			X
11h45-18h30	Accueil de loisirs	Ecole élémentaire et maternelle Emile GIBIER	3/12 ans	Ville d'Orvault			X
11h45-18h30	Accueil de loisirs	Ecole élémentaire et maternelle de la Ferrière	3/12 ans	Ville d'Orvault			X

Observations sur l'organisation du mercredi:

-les lieux déclarés ci-dessus peuvent évoluer en fonction des effectifs accueillis et de la programmation des travaux d'entretien des bâtiments.

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités:NON

MERCI DE JOINDRE LES DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION AUX ENFANTS ET PARENTS

<https://www.orvault.fr/demarches-et-services/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances/mercredis/>

https://www.orvault.fr/wp-content/uploads/2023/10/cab_a5_pec_loisirs_perisco.pdf

https://www.orvault.fr/wp-content/uploads/2023/10/cab_a5_pec_restauraton.pdf

https://www.orvault.fr/wp-content/uploads/2023/11/BROCHURE_HARCELEMENT_WEB.pdf

C- L'EXTRASCOLAIRE

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:
(Les accueils de loisirs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
Lundi au Vendredi – 7h45 à 18h30	Accueil de loisirs	Secteur Nord : ALSH implanté dans les locaux de l'école Vieux Chêne Ou Pont-Marchand Ou Bois Raguenet	3-12 ans	Mairie d'Orvault			X
Lundi au Vendredi – 7h45 à 18h30	Accueil de loisirs	Secteur Sud : ALSH implanté dans les locaux de l'école Emile Gibier, Salentine Ou Ferrière	3-12 ans	Mairie d'Orvault			X

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire:

–les lieux déclarés ci-dessus peuvent évoluer en fonction des effectifs accueillis et de la programmation des travaux d'entretien des bâtiments

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: NON

FORMATION DES ACTEURS

Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ?

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? OUI NON - Si OUI lesquelles ?

Existant (en cours ou réalisées) :

2 BAFD
 2 VAE BPJEPS
 40 animateur-ices formés-es à CANOPé
 Méthode PIKAS (préoccupation partagée)
 Méthode Aïm – Jeu de l'Idiot
 Prévention des violences sexuelles
 L'information préoccupante
 L'esprit critique
 Escape game niveau 2
 Gestion des émotions niveau 1
 CNV
 CPS

Perspectives :

Inclusion
 Autonomie de l'enfant de 3 ans (première scolarisation)
 Violences sexuelles faites aux enfants

DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

durée du Plan Mercredi : la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site [caf.fr](https://www.caf.fr) via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) ¹	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Accueil de loisirs de l'école maternelle Ferrière	Mairie	11h45 à 18h30	4, avenue de la Jeunesse 44700 ORVAULT	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école maternelle Vieux Chêne	Mairie	12h à 18h30	14, rue du Raffuneau 44700 ORVAULT	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école maternelle de la Salentine	Mairie	11h45 à 18h30	15 Allée des Tilleuls, 44700 Orvault	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école maternelle Emile Gibier	Mairie	11h45 à 18h30	4, rue des Pins 44700 ORVAULT	3-6 ans (enfants scolarisés en maternelle)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école élémentaire Ferrière	Mairie	11h45 à 18h30	4, avenue de la Jeunesse 44700 ORVAULT	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école élémentaire Vieux Chêne	Mairie	12h à 18h30	14, rue du Raffuneau 44700 ORVAULT	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école élémentaire de la Salentine	Mairie	11h45 à 18h30	15 Allée des Tilleuls, 44700 Orvault	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733
Accueil de loisirs de l'école élémentaire Emile Gibier	Mairie	11h45 à 18h30	4, rue des Pins 44700 ORVAULT	6-12 ans (enfants scolarisés en élémentaire + collège)	20-1733

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune : ORVAULT

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 216

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 216

¹ Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

...

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

La mise en cohérence des projets d'école avec les projets pédagogiques des accueils périscolaires (hors mercredi) est effective ; mais cette démarche au niveau du mercredi est plus contrainte, car la Ville organise sur son territoire 3 accueils de loisirs du mercredi, qui réunissent chacun des enfants venant de 2 à 3 écoles différentes.

Afin de permettre une continuité dans la journée des enfants, et notamment pour ceux qui sont accueillis dans un autre lieu le mercredi après l'école, les équipes sont composées avec des animateur-ices « repères » qui suivent les enfants d'un lieu à l'autre. Cette continuité est un atout pour les enfants, en termes de sécurité physique et affective, comme pour leurs parents qui peuvent ainsi trouver des interlocuteurs bien identifiés si nécessaire.

Une collaboration et des rencontres régulières ont lieu entre les directeurs d'école, le coordinateur des accueils du mercredi et les directeurs de structure autour du partage des locaux.

Un document cadre concernant les actions éducatives des temps périscolaires et d'accueil de loisirs a été réalisée en 2020. Il s'appuie sur les objectifs éducatifs partagés du Projet éducatif et citoyen (PEC). Les responsables de sites et les coordinateurs ont extrait du PEC les éléments spécifiquement appliqués à ce secteur.

Les projets pédagogiques de chaque structure d'ALSH du mercredi s'appuient sur ce document cadre, permettant ainsi de garantir une cohérence entre ceux-ci et le PEC/PEDT.

Perspectives :

Embarquer les équipes d'animation, et non seulement les responsables de structures, à la compréhension de l'intégration de l'ALSH dans un projet éducatif territorial est un enjeu permanent. Pour cela, les objectifs sont :

- articuler l'ALSH du mercredi avec le temps de l'accueil périscolaire du reste de la semaine afin de garder une continuité éducative (règles identiques, objectifs éducatifs similaires)
- créer une réelle identité à l'ALSH du mercredi pour le différencier de l'APS et ainsi créer une rupture pour les enfants qui sont présents lors de tous les temps d'APS et ALSH dans leur semaine
- expliciter le projet pédagogique de l'ALSH aux équipes en mettant en valeur que celui-ci est issu du volet sectoriel Accueil de loisirs et périscolaire issu du Projet Educatif et Citoyen.

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

La tarification progressive au taux d'effort et le fait de regrouper sur un seul et même accueil de loisirs des enfants provenant de plusieurs écoles constituent des éléments clés pour favoriser la mixité sociale.

Concernant la relation aux familles, une communication régulière, par mailing et sur internet, est garantie.

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Enfin, l'inclusion des enfants en situation de handicap fait l'objet d'une attention toute particulière : rencontre individuelle des familles et multi-acteurs, identification des besoins propres à l'enfant, mise en place des moyens nécessaires à l'accueil des enfants (dont renforcement des équipes en interne ou intervention de Handisup).

Les outils de partage et de suivi des projets d'accueil individualisés sont formalisés et largement utilisés et partagés.

Des malles pédagogiques spécifiques ont été constituées dans chaque ALSH. Elle vise à mettre à disposition des objets utiles aux enfants en situation de handicap (Timer, casque anti bruits, couverture lestée, tente pour s'isoler...)

Perspectives :

Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap : renforcer la formation et l'accompagnement des équipes à l'accueil des enfants en situation de handicap (formations, échanges de pratique, utilisation de la malle ressources).

Suite à des échanges menés avec d'autres collectivités, le projet d'un espace de décharge émotionnelle actuellement en cours de conception sera à concrétiser.

La perspective de création de 3 à 4 postes « inclusion » est également à finaliser.

Concernant la communication envers les familles, les équipes d'animation du mercredi continuent la réflexion pour rendre cette communication encore plus efficiente, afin de permettre aux parents de mieux connaître les objectifs pédagogiques de l'accueil du mercredi et mieux partager avec eux les projets d'animation qui y sont développés. Par ailleurs, face au constat de demandes de parents de départs échelonnés dans l'après-midi pour raisons personnelles, une réflexion sera à mener afin de définir une communication large concernant les impératifs inhérents à l'accueil collectif dans une visée éducative pour réduire les situations de tensions entre les parents et le service Animation enfance jeunesse.

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

Les richesses culturelles, patrimoniales et environnementales du territoire sont des éléments intégrés dans la programmation des activités permettant ainsi aux enfants une meilleure compréhension de leur environnement et les aidant à y trouver leur place en tant que citoyen et usager. Ils ont donc accès aux salles de spectacles en tant que spectateurs ou comédiens, aux lieux d'exposition, à la médiathèque, au réseau des bibliothèques, aux salles sportives polyvalentes ou spécialisées, à la piscine, à la vallée du Cens...

Perspectives :

Poursuivre l'appropriation et la découverte de ces richesses culturelles et patrimoniales.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

Le vecteur principal reste la formation des équipes d'animation comme cité précédemment dans le cadre de la convention avec CANOPé qui s'ajoute aux formations de professionnalisation organisées par le CNFPT. Tous les agents ne pouvant pas participer à toutes les formations, des temps de transmissions sont organisés lors des réunions d'équipes afin d'en faire profiter le plus grand nombre

- Gestion des émotions
- Développement de l'esprit critique
- Escape game
- Estime de soi
- L'égalité fille/garçon
- Les arts comme moyen d'expression et de médiation
- Ateliers autour de la vidéo de l'écriture d'un scénario au montage

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

Perspectives :

Organiser les plannings de certains agents détenant des compétences particulières, à fort potentiel éducatif, en leur permettant de mettre en place des cycles d'activités dans d'autres structures que celle de rattachement.

Reconduction de la convention avec CANOPé.

ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi

Liste des annexes :

20211201_NOTE_PRESENTATION_NOUVEAU_PROJET_EDUCATIF
20221005_DIAPO_1ERE_PLENIERE_PEC_
20230512_DIAPO_COMITE_SUIVI_MRR_05_DEC_2023
VOLET PEC PETITE ENFANCE
VOLET PEC LOISIRS PERISCO
VOLET PEC JEUNESSE
VOLET PEC RESTAURATION
PROGRAMME DES ACTIONS EDUCATIVES 2023-24
GUIDE HARCELEMENT ORVAULT 2023
GUIDE PARENTALITE 2023
CARNET DE ROUTE CITOYEN
LIVRET MON RESTAU RESPONSABLE
BILAN PEDT JEUNESSE 2020 2024
PROJET_CONV_IJ_ORVAULT_COLLEGE
CHARTRE ACCOMPAGNEMENT SCOLARITE-010720_BAT
DEPLIANT_TRE_PARTENAIRES
TRE_PLAISANCE_GOUVERNANCE
résultats enquête enfants MON RESTAU RESPONSABLE
Projet pédagogique ALSH 2023-2024
PROJET_PEDA_CAMP_PYRENNEES_2024.pdf
PROJET_CAMP_NOIRMOUTIER_2024
MESURES_CONCRETES_EVOLUTIONS_ANIMATION_2024

Date :

Signature du représentant de la collectivité

Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : pe44@ac-nantes.fr
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire: pole1d44-moyens@ac-nantes.fr
- CAF de Loire-Atlantique : partenaires-afc@caf44.caf.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert